

Règlement de fonctionnement des T A P

A)

- 1) Les T A P fonctionnent le (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Ils commencent à 15h30 et se termine à 16h30.
Les enfants sont sous la responsabilité de la collectivité. (Commune)
A 16h30 les enfants sont conduits à leur école.
- 2) Les activités sont mises en places sur une durée de 7 semaines.
Deux activités sont proposées par niveau, chaque jour. Sauf pour les CP et Maternels.
Les enfants ont les possibilités de s'inscrire 2 fois sur la même activité la même semaine.
Il est aussi possible de s'inscrire à un, deux, trois ou quatre activités. Et même de ne pas participer aux T A P. Donc l'enfant doit quitter l'école et ne sera plus sous la responsabilité de la collectivité.

B)

les inscriptions :

Une feuille d'inscription sera distribuée à l'ensemble des familles et une par enfant.

Cette feuille se compose en deux parties.

La première a garder par les familles. (Tableau d'activité)

La deuxième coupon d'inscription a remettre soit au centre de loisirs ou a l'école.

Sur la 2^{ème} partie, il faut cochet les activités, les autorisations et ou vas l'enfant après les TAP. **(Pas cochet, pas inscrit).**

Les inscriptions se feront dans l'ordre d'enregistrements.

Il se peut que l'enfant ne se plaise pas dans l'activité choisie, il aura la possibilité de changer, dans la mesure que les groupes ne soies pas à capacités maximum. **(Sous la demande écrite des familles).**

Rappel du cota d'encadrement :

1 animateur pour 14 maternels

1 animateur pour 18 élémentaires

Certaine activités seront limité a 18 ou 14 enfants.

Nous limiterons à 36 enfants chaque activité élémentaire

Et à 28 enfants chaque activité maternel

La collectivité ouvre gratuitement les TAP, mais il se peut une contribution soie demandé aux familles pour une activité spécifique.

Il est important de signaler toute absence de l'enfant au périscolaire (02/38/58/21/31).

Les inscriptions seront à remettre 15 jours avant la reprise des TAP, soit à l'école, soit au centre de loisirs.

Exemple : inscriptions distribuées le 3/10 aux familles, retour le 17/10/2014

Seules les personnes autorisées par le responsable ou le tuteur de l'enfant seront autorisées à venir chercher l'enfant, aussi bien à 16h30 et au périscolaire.

Seules les enfants du CM1-CM2 auront la possibilité de partir seuls. (Si le coupon d'inscription a été coché).